



**DOSSIER D'INFORMATION POUR LA FORMATION
AU CERTIFICAT PROFESSIONNEL POLYNÉSIE
D'ACCOMPAGNATEUR D'ACTIVITÉS PHYSIQUES
DE PLEINE NATURE
MENTION RANDONNÉE AQUATIQUE**



**À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE REMPLIR
UN DOSSIER D'INSCRIPTION**

I.J.S.P.F.

Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française

Rue Bernière - Immeuble Jacques Bonno (IJB) - Bâtiment B - 1^{er} étage - PIRAE

Tél. standard Formations : 40 43 86 46 ou 40 43 86 48

Mail : secretariat.formation@jeunesse.gov.pf

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Ces derniers mois, l'embellie du secteur touristique a été accompagnée par le développement de prestations d'encadrement d'activités physiques de pleine nature, s'adressant principalement aux touristes. Les activités concernées sont les randonnées en jet ski, en quad, **les randonnées aquatiques ou « snorkeling »**, les randonnées à la rame (stand-up paddle, va'a, kayak), les randonnées à vélo à assistance électrique

Face à ce constat, le Pays a imaginé une qualification adaptée, intitulée « certificat professionnel polynésien d'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature », ou **C.P.P.A. A.P.P.N.**, délivrée au titre d'une **mention**.

La mission principale de l'accompagnateur consiste à **encadrer en sécurité une activité physique de pleine nature** auprès de tout public, en autonomie et à titre professionnel, dans un objectif de découverte et de loisir, et dans le respect des réglementations en vigueur.

La mention « randonnée aquatique » du C.P.P.A. A.P.P.N. s'adresse aux personnes qui souhaitent proposer l'activité « snorkeling », principalement aux touristes. Les arrêtés portant création du C.P.P.A. A.P.P.N et de la mention « randonnée aquatique » paraîtront au mois de février 2020.

À noter que la mention « Randonnée Aquatique » vient abroger **l'A.C.P.A.S.R.A.** (l'attestation de compétences à la prévention, à l'assistance et au sauvetage en randonnée aquatique), obtenue seulement en 12 heures de formation.

LA FORMATION

La formation au C.P.P.A. A.P.P.N. Randonnée Aquatique dure **6 semaines** à temps complet et comprend **185 heures**, programmées du **lundi 18 mai au vendredi 26 juin 2020**.

Elle se déroule exclusivement en centre de formation avec des mises en situation réelles d'encadrement en présence d'un formateur, en vue d'acquérir les compétences professionnelles du diplôme, qui sont les suivantes :

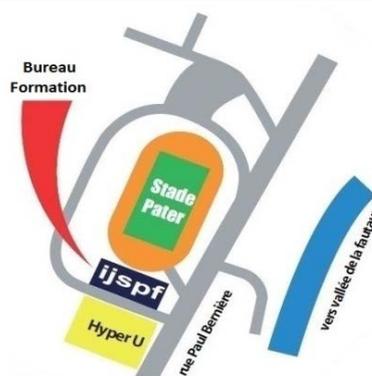
- respecter les réglementations en vigueur,
- encadrer des randonnées aquatiques sous toutes leurs formes,
- et assurer la sécurité des publics

La formation est structurée en 3 modules de formation (ou M.F.) :

MODULE DE FORMATION		VOLUME HORAIRE
M.F.1	RÉGLEMENTATION	25 heures
M.F.2	ENCADREMENT	108 heures
M.F.3	SÉCURITÉ ET SECOURISME	52 heures
TOTAL		185 heures

LIEU DE LA FORMATION

I.J.S.P.F.
Bureau de la Formation
Pirae - TAHITI



CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (Pré-requis)

Etre âgé de 18 ans au moins à l'entrée en formation et produire :

- un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation (18/05/2020), de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée aquatique (modèle joint dans le dossier d'inscription)
- un certificat de compétences « prévention et secours civiques de niveau 1 (P.S.C.1) ou équivalent ou supérieur
- une attestation de réussite d'un 100 mètres nage libre, départ plongé, comprenant la remontée en surface d'un objet immergé à une profondeur de 1,80 à 2,50 mètres, effectué dans un temps égal ou inférieur à 2 minutes 30 secondes, datant de moins d'un an à la date de clôture des inscriptions, délivrée par une personne ayant le titre de maître nageur sauveteur ou titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ou d'un diplôme professionnel permettant l'encadrement de la plongée subaquatique de loisir, de niveau IV ou supérieur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Récupérer un dossier d'inscription directement au Bureau de la Formation ou le demander en version numérique à l'adresse email suivante : secretariat.formation@jeunesse.gov.pf.

Compléter ce dossier et fournir les documents demandés, soit :

- en format papier, directement au Bureau de la Formation de l'I.J.S.P.F. ou par courrier à l'adresse suivante :
Institut de la Jeunesse et des Sports
Bureau de la Formation
BP 1685 – 98713 PAPEETE
- en format numérique, à l'adresse email suivante : secretariat.formation@jeunesse.gov.pf.

Cette formation dispose de **12 places maximum** et ne peut avoir lieu qu'à partir d'un minimum de 10 stagiaires inscrits.

L'inscription est considérée comme définitive quand toutes les pièces ont été transmises, les documents signés et le coût de la formation réglé.

**LES PLACES SONT ATTRIBUÉES PAR ORDRE D'ARRIVEE
DES DOSSIERS D'INSCRIPTION CONFORMES**

COÛT DE LA FORMATION

Le coût de formation est de 800 XPF de l'heure de cours, soit 185 heures x 800 XPF = **148 000 XPF**

Modes de paiement, soit par :

- Chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public » ;
- Espèces ;
- ou Virement bancaire au Trésor public : IEOM 45189 00003 6J010000000 94

Attention : La somme perçue est non remboursable en cas d'absence ou de désistement, sauf pour cas de force majeure dûment prouvé.

Pour demander un devis, contacter le Bureau de la Formation à l'adresse email suivante : secretariat.formation@jeunesse.gov.pf

HÉBERGEMENT

Un hébergement en chambre est possible à l'I.J.S.P.F. au tarif suivant pour les stagiaires en formation :

Petite Chambre (2 lits simples)	3 000 XPF/nuite
Grande Chambre (4 à 6 lits simples)	5 000 XPF/nuite
Chambre Mini V.I.P. (lit double)	6 000 XPF/nuite

Contact : albertine@ijspf.pf

MATÉRIEL INDIVIDUEL

Chaque stagiaire doit prévoir son équipement individuel de randonnée aquatique :

- les palmes,
- le masque,
- le tuba,
- et un équipement individuel garantissant la flottabilité individuelle, équipé d'un signal sonore.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1) Le positionnement

Le positionnement consiste à évaluer les compétences de chaque stagiaire avant la formation afin de construire un parcours de formation individualisé, élaborer son plan individuel de formation et son contrat de formation.

Il est réalisé via un questionnaire d'auto-évaluation, transmis par voie électronique à l'issue de la période d'inscription.

Attention : les allègements de formation ne dispensent pas des épreuves de certification.

2) Les compétences à acquérir pendant formation

Il y a **3 Unités de compétences (UC)** qui font l'objet d'une évaluation en contrôle continu. Leur certification se fait au travers plusieurs épreuves.

UC 1	Etre capable d'accueillir le public
UC 2	Etre capable d'encadrer en sécurité une sortie dans un objectif de découverte et de loisir
UC 3	Etre capable d'assurer la protection des pratiquants et des tiers

3) Les certifications

L'obtention du diplôme se fait après avoir validé les **2 épreuves de certification** composées :

Épreuve 1	UC 1 et UC 2	Mise en situation + entretien
Épreuve 2	UC 3	Vérification des connaissances + test technique

En cas d'échec à une première évaluation, le stagiaire a droit à une épreuve de rattrapage.

DISPENSES ET ÉQUIVALENCES

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensé des exigences préalables à l'entrée de formation et/ou obtient de droit les unités de compétences (UC) du C.P.P.A. A.P.P.N. mention « randonnée aquatique » :

	Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation <i>100 mètres nage libre avec récupération d'un objet ...</i>	OBTENTION DE DROIT			
		UC1	UC2	UC3	
				Test de vérification des connaissances	Test technique
Brevet de surveillant aquatique en Polynésie française, à jour de recyclage	X				
Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, assorti de l'attestation de validation de maintien des acquis	X				X
Tout diplôme d'encadrement de la natation délivré par la Fédération française de natation ou la fédération délégataire de service public pour la discipline de la natation en Polynésie française	X				
Qualification en plongée subaquatique de moniteur CMAS 1 étoile ou de moniteur ISO 24802-1 figurant au (1), ou équivalent ou supérieur	X	X	X		
Qualification en plongée subaquatique de moniteur CMAS 1 étoile ou de moniteur ISO 24802-1 figurant au (1), ou équivalent ou supérieur, + Qualification en secourisme subaquatique de moins de 2 ans figurant au (2), ou équivalent ou supérieur	X	X	X		X

(1) Assistant instructor Professionnel Association of Diving Instructors (PADI)

Assistant instructor Scuba Diving International (SDI)

Assistant Instructor Scuba School International (SSI), anciennement Dive Control Specialist

Assistant Instructor National Association of Underwater Instructors (NAUI)

Initiateur de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) + Niveau 4 FFESSM

Initiateur de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) + Guide de palanquée FSGT

Initiateur de la FFESSM + Niveau 4 Association nationale des moniteurs de plongée (ANMP)

Initiateur de la FSGT + Niveau 4 ANMP

(2) PADI : Rescue diver + Emergency First Response (EFR)

SDI : Rescue diver + CPR1st ou First Response Training International (FRTI) Emergency Care Course

SSI : Diver stress and rescue + React Right

NAUI : Rescue Scuba Diver + NAUI First Aid

FFESSM : Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée (RIFAP)

FSGT : Certificat d'aptitude fédérale de sauvetage et d'assistance nautique (CAFSAN)

CAS PARTICULIERS

- L'ACPASRA :

Jusqu'au 31 décembre 2021, le titulaire de A.C.P.A.S.R.A. validant l'unité de compétences 3 « être capable d'assurer la protection des pratiquants et des tiers », obtient le C.P.P.A. A.P.P.N. mention « randonnée aquatique ».

- Le B.N.S.S.A. :

Jusqu'au 31 décembre 2021, le titulaire du B.N.S.S.A., obtient le C.P.P.A. A.P.P.N. mention « randonnée aquatique », s'il justifie :

- de l'attestation de validation de maintien des acquis du B.N.S.S.A. ;
- d'une carte professionnelle en cours de validité, délivrée au titre du B.N.S.S.A., avant le 1er janvier 2020 par la direction de la jeunesse et des sports ;
- de la validation de l'unité de compétences 3 « être capable d'assurer la protection des pratiquants et des tiers » du C.P.P.A. A.P.P.N. mention « randonnée aquatique ».

COORDONNÉES

Coordonnateur pédagogique : M. Philippe IDJERI

Tél. Secrétariat : 40 43 86 46 ou 40 43 86 48

Mail Secrétariat : secretariat.formation@jeunesse.gov.pf

Site internet : <https://ijspf.pf>

ANNEXE : PROGRAMME PREVISIONNEL DE FORMATION

SEMAINE 1	LUNDI 18/05/2020	MARDI 19/05/2020	MERCREDI 20/05/2020	JEUDI 21/05/2020	VENDREDI 22/05/2020
7h30 - 9h30	MF3 Révision P.S.C.1.	MF3 Prévention des risques 1	MF1 Espèces protégées et protection de l'environnement 1	FÉRIÉ	MF3 Réaction aux situations et interventions 1
09h45 - 11h45					
13h00 - 16h00	MF1 Obligation de protection des pratiquants	MF2 Encadrement de la randonnée aquatique 1	MF2 Encadrement de la randonnée aquatique 2		MF1 Environnement juridique et code du travail
SEMAINE 2	LUNDI 25/05/2020	MARDI 26/05/2020	MERCREDI 27/05/2020	JEUDI 28/05/2020	VENDREDI 29/05/2020
7h30 - 9h30	MF1 Réglementation des établissements d'APS	MF3 Prévention des risques 2	MF2 Utilisation et gestion du matériel	MF3 Réaction aux situations et interventions 2	MF1 Réglementations maritimes
09h45 - 11h45					
13h00 - 16h00	MF2 Encadrement de la randonnée aquatique 3	MF2 Mise en situation 1 - Passage de 30 min par stagiaire - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 5 stagiaires + 1 formateur	MF3 Préparation physique au secours à une victime 1	MF1 Espèces protégées et protection de l'environnement 2	MF2 Mise en situation 2 - Passage de 30 min par stagiaire - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 5 stagiaires + 1 formateur
SEMAINE 3	LUNDI 01/06/19	MARDI 02/06/19	MERCREDI 03/06/19	JEUDI 04/06/19	VENDREDI 05/06/19
7h30 - 9h30	FÉRIÉ	MF1 Snorkeling responsable	MF2 Mise en situation 3 - Passage de 40 min pour 6 stagiaires - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 3 stagiaires « public » + 1 formateur + 2 stagiaires observateurs +1 débriefing par groupe	MF3 Réaction aux situations et interventions 3	MF2 Mise en situation 3' - Passage de 40 min pour 6 stagiaires - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 3 stagiaires « public » + 1 formateur + 2 stagiaires observateurs +1 débriefing par groupe
09h45 - 11h45					
13h00 - 16h00		MF2 Caract. physiques du milieu, météo 1	MF3 Préparation physique au secours à une victime 2	MF2 Encadrement de la randonnée aquatique 4 (de nuit : 17h – 20h)	MF2 Caract. physiques du milieu, météo 2
SEMAINE 4	LUNDI 08/06/19	MARDI 09/06/19	MERCREDI 10/06/19	JEUDI 11/06/19	VENDREDI 12/06/19
7h30 - 9h30	MF2 Mise en situation 4 - Passage de 40 min pour 6 stagiaires - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 3 réels + 3 stagiaires « public » + 1 formateur + 2 stagiaires observateurs + 1 débriefing par groupe	MF3 Prévention des risques 3	Épreuve 2 Test de vérification des connaissances 7h – 8h	MF2 Mise en situation 4' - Passage de 40 min pour 6 stagiaires - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 3 réels + 3 stagiaires « public » + 1 formateur + 2 stagiaires observateurs + 1 débriefing par groupe	MF3 Réaction aux situations et interventions 4
09h45 - 11h45			MF2 Techniques de communication 1 8h15 -12h15		
13h00 - 16h00	MF2 Caract. physiques du milieu, météo 3	MF2 Encadrement de la randonnée aquatique 5 (de nuit : 17h – 20h)	MF3 Préparation physique au secours à une victime 3	MF2 Techniques de communication 2	MF2 Mise en situation 5 - Passage de 30 min par stagiaire - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 5 stagiaires + 1

SEMAINE 5	LUNDI 15/06/2020	MARDI 16/06/2020	MERCREDI 17/06/2020	JEUDI 18/06/2020	VENDREDI 19/06/2020
7h30 - 9h30	MF3 Réaction aux situations et interventions 5	MF2 Mise en situation 6 - Passage de 1 heure 10 min pour 6 stagiaires - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 5 réels + 1 formateur + 2 stagiaires observateurs	MF2 Capacités physiques des différents publics et gestion de l'effort 1	MF2 Mise en situation 6' - Passage de 1 heure 10 min pour 6 stagiaires - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 5 réels + 1 formateur + 2 stagiaires observateurs	Épreuve 2 Test Technique 8h -12h
09h45 - 11h45					
13h00 - 16h00	MF2 Encadrement de la randonnée aquatique 6	<u>Présence de tous les stagiaires</u> + 1 débriefing par groupe + débriefing individuel	MF3 Préparation physique au secours à une victime 4	<u>Présence de tous les stagiaires</u> + 1 débriefing par groupe + débriefing individuel	MF2 Mise en situation 7 - Passage de 30 min par stagiaire - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 5 stagiaires + 1 formateur

SEMAINE 6	LUNDI 22/06/20	MARDI 23/06/20	MERCREDI 24/06/20	JEUDI 25/06/20	VENDREDI 26/06/20
7h30 - 9h30	MF2 Capacités physiques des différents publics et gestion de l'effort 2	MF2 Mise en situation 9 - Passage de 1 heure 10 min pour 6 stagiaires - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 5 réels + 1 formateur + 2 stagiaires observateurs	MF3 Réaction aux situations et interventions 6	MF2 Mise en situation 9' - Passage de 1 heure 10 min pour 6 stagiaires - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 5 réels + 1 formateur + 2 stagiaires observateurs	Épreuve 1 Mise en situation suivie d'un entretien 8h -16h
09h45 - 11h45					
13h00 - 16h00	MF2 Mise en situation 8 - Passage de 30 min par stagiaire - 2 groupes de 6 stagiaires - 2 formateurs - Public : 5 stagiaires + 1 formateur	<u>Présence de tous les stagiaires</u> + 1 débriefing par groupe + débriefing individuel	MF2 Encadrement de la randonnée aquatique 7	<u>Présence de tous les stagiaires</u> + 1 débriefing par groupe + débriefing individuel	

RATTRAPAGE	LUNDI 03/08/20	MARDI 04/08/20	MERCREDI 05/08/20	JEUDI 06/08/20	VENDREDI 07/08/20
7h30 - 9h30		<u>Rattrapage Épreuve 2</u> Test de vérification des connaissances 8h - 9h	<u>Rattrapage Épreuve 2</u> Test Technique 8h -12h	<u>Rattrapage Épreuve 1</u> Mise en situation suivie d'un entretien 8h -16h	
09h45 - 11h45					
13h00 - 16h00					